



Cercle des Amis de l'ECA

BROCHURE

ICPAD.

 | **collège
contemporain**

www.europeancreativeacademy.com
contact.assoeca@gmail.com

LE CERCLE DES AMIS DE L'EUROPEAN CREATIVE ACADEMY

Rejoignez une communauté de personnalités et de philanthropes souhaitant soutenir et promouvoir la construction d'une dynamique innovante qui place les artistes au cœur de son développement et de ses propositions.

Le Cercle des Amis de l'ECA a été créé à l'initiative de Benoît Sitzia, Président de l'European Creative Academy et de Philippe Gourgaud, Président d'honneur du Cercle des Amis de l'ECA et Directeur Général de l'Imperial Palace à Annecy.

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?



VALORISEZ les prodiges de demain en vous associant à la construction d'un événement inspirant pour les publics et les futurs créateurs.



DÉCOUVREZ l'atelier des musiciens et rencontrez les talents d'aujourd'hui accompagnés par des plus grands artistes de notre temps.



PARTICIPEZ à l'exploration de nouveaux territoires musicaux et sonores en développant vos connaissances et votre curiosité.

Cercle des A

DES AVANTAGES EXCLUSIFS (en fonction de la formule choisie)



Une forte visibilité

Mention de votre nom sur les supports de communication de l'ECA



Accès privilégié

Invitations et accès facilité aux concerts, aux ateliers, aux conférences et aux séances de travail



Evénements exceptionnels

Invitations à des événements privés avec les artistes de l'ECA, aux diners mécènes et aux événement du Club Partenaires partout en France

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

MELOMANE – A PARTIR DE 250 €

Soit 85 € après déduction fiscale sur l'IR ou 62,5 € sur l'IFI

PHILANTHROPE – A PARTIR DE 500 €

Soit 170 € après déduction fiscale sur l'IR ou 125 € sur l'IFI

AMBASSADEUR – A PARTIR DE 1000 €

Soit 340 € après déduction fiscale sur l'IR ou 250 € sur l'IFI

VOS AVANTAGES FISCAUX

Tous les donateurs peuvent recevoir un reçu fiscal, sur demande.

Déductions dans le cadre de l'impôt sur le revenu - Votre soutien vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Déduction dans le cadre de l'IFI (ex ISF). Les dons effectués au profit de la Fondation Musique et Radio, abritée par l'Institut de France, ouvrent droit à une réduction fiscale à valoir sur l'Impôt sur le Revenus ou sur l'impôt sur la Fortune Immobilière. Concernant ce dernier, les dons sont déductibles à hauteur de 75 % et dans la limite maximale de 50 000 €. Depuis le 1er janvier 2018, les investissements dans les PME ne sont plus déductibles de l'IFI. Les déductions fiscales au titre de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur la Fortune Immobilière ne sont pas cumulables. Afin d'utiliser les deux dispositifs, deux dons distincts sont recommandés.

BULLETIN D'ADHESION

À renvoyer par mail à contactasso.eca@gmail.com

ou par courrier à l'adresse :

Chez Monsieur Forget – Galerie Prodomus

46 rue Saint Sébastien – 75011 Paris



Cercle des Amis de l'ECA

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Email : _____

Téléphone : _____

CHOIX DE L'ADHESION*

- Mélomane** : à partir de 250€
- Philanthrope** : à partir de 500€
- Ambassadeur** : à partir de 1 000€
- Don libre : _____

- je souhaite que mon nom soit mentionné sur les supports de communication de l'European Creative Academy

Merci de nous renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de votre règlement :

- Par chèque à l'ordre de l'European Creative Academy
- Par virement : un RIB vous sera envoyé par mail à réception de votre bulletin d'adhésion

Date et signature :